

## **Commune de HAUT-BOCAGE**

### **Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2022**

Le 12 septembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 05 septembre 2022.

**Présents :** Gaëlle BOUDRON, Nathalie CHAUVET, Isabelle DECOUERE, Thierry de LAMARLIERE Michel DESCLOUX, Yves GAUDIN, Caroline JEAN Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Cyril LARIVAUD, Véronique MASSERET, Marien MICHAUD, Sylvie THEVENIN, Arnaud PAULUS, Guy TRIBOULET.

**Absent excusé :** Jonathan CANCRE

**Absent :** Ludovic MULLER

**Absente ayant donné pouvoir :** Virginie THEBAUD pouvoir à Véronique MASSERET

**Secrétaire de séance :** Nathalie CHAUVET

Monsieur GAUDIN, Maire délégué de la commune déléguée de Maillet, propose une visite de la maison de village avant le début de la séance.

#### **ORDRE DU JOUR :**

Lecture par M. le Maire du compte rendu de Conseil Municipal du 13 juin 2022.  
Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points, à l'ordre du jour :

- Prix de cession dans le cadre de l'échange avec Messieurs VEDRINES et VENUAT, au lieu-dit « La Chaussée » à Maillet.
- Devis pour l'aménagement du parking de la maison de village de Maillet.

#### **. 20220912049 – Aménagement de la place du village de Louroux-Hodement : Proposition du maître d'œuvre, demande de subvention :**

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, Maire délégué de Louroux-Hodement présente aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de la place du village, proposé par BTM Etudes.

Le bureau d'études propose la création d'une terrasse en bois devant l'épicerie avec un muret pour récupérer le dévers existant.

La création d'un chemin piétonnier adapté aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) emmenant jusqu'aux commerces est envisagé.

M. le Maire délégué rappelle qu'il y a des normes à respecter concernant les pentes d'accès PMR.

Le bureau d'études propose également de fermer le passage aux véhicules devant l'église.

L'accès à l'église se fera par un escalier

Différents revêtements du sol (goudron, herbe) sont envisageables afin de créer des espaces délimités sur la place.

Lors des échanges, les membres du conseil municipal font remarquer :

- la végétation doit rester présente sur la place.

-l'accessibilité du salon de coiffure doit être étudié plus précisément

M. DE LAMARLIERE va reprendre contact avec Mme DESAGE de BTM Etudes pour mettre à jour les propositions.

Après ces échanges, la délibération suivante est proposée :

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement présente le projet d'aménagement de la place de Louroux-Hodement, par la société BTM Etudes.

Il présente également le coût estimatif du projet qui s'élève à 163 380.00€HT.

A ce montant, se rajoute les frais d'honoraires à hauteur de 9750€.

Soit un total de 173 130€HT.

Monsieur DE LAMARLIERE, précise aux membres du conseil municipal, que cette opération est inscrite au budget 2022, sous l'intitulé : Aménagement place du village de Louroux-Hodement (opération 2022006).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le projet d'aménagement de la place de Louroux-Hodement proposé par BTM Etudes et autorise Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif aménagement d'espaces extérieurs publics.

#### **20220912050- Remplacement radiateurs de l'école et mairie de Givarlais :**

M. LAPRUGNE, maire délégué de Givarlais, indique aux membres du conseil municipal que les radiateurs de l'école maternelle, ainsi que ceux de la salle du conseil doivent être changés.

Concernant les radiateurs de l'école, ils vont être installés dans la salle de classe, à proximité des enfants, ils doivent donc être agréés petite enfance avec la norme R21

Il y a deux radiateurs à changer dans la salle de conseil.

Monsieur le Maire présente le devis de M. Xavier BROUSSE, électricien. Celui-ci s'élève à 6317.47€HT.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis proposé par M. Xavier BROUSSE et à engager les dépenses correspondantes, soit 6317.47€HT.

#### **20220912051 : Demande de subvention au titre de la solidarité départementale auprès du Conseil Départemental de l'Allier :**

Monsieur le Maire délégué de Givarlais indique que les dépenses liées aux changements de radiateurs à l'école et mairie de Givarlais, ainsi que la réfection du préau de l'école peuvent être subventionnées par le Conseil Départemental via le dispositif de Solidarité.

Il précise que pour une dépense de 10 000€HT, la subvention peut être de 50% de ce montant.

Monsieur LAPRUGNE informe les membres du conseil municipal que le total hors taxe de ces travaux est de 10 156.47€HT.

Les dépenses seront inscrites au budget 2022, via l'opération : 2022016 « Travaux bâtiments Givarlais ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer la demande d'aide « Dispositif de solidarité départementale », auprès du Conseil Département de l'Allier.

#### **20220912052 : Décision modificative : travaux bâtiments Givarlais :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise pour les travaux incluant la peinture et le changement des radiateurs sur Givarlais. Ils sont inscrits à l'opération 2022016, « Travaux bâtiments Givarlais » pour un montant de 15 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative permettant le paiement des travaux sur Givarlais

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2313(23) 2022005 constructions	-15000		
2313(23) -2022016 : Construction	15000		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	

### **20220912053 : Départ en retraite de M. Jean-Pierre PANAUD, Modification des postes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut prévoir le départ en retraite de Jean-Pierre PANAUD au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire délégué rappelle que la commune à actuellement 4 agents technique :

-Fabrice VACHETTE pour Maillet qui est à temps plein

-Frédéric BUISSIERE pour Givarlais qui est à 24h

-Jean-Pierre PANAUD pour Louroux-Hodement qui est à temps complet

-Céline WAX pour Louroux-Hodement qui est à 19h

Suite aux entretiens professionnels individuels, il est proposé que Céline WAX passe à temps plein, et Frédéric BUISSIERE à 32 heures sur 4 jours.

La possibilité de recruter une personne temps partiel est évoquée.

Les démarches administratives concernant les augmentations de temps de travail au 1er janvier 2023 vont être faites auprès du Centre de Gestion de l'Allier.

### **20220912054 : Subvention exceptionnelle à l'association Raid Cord:**

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement rappelle que l'association « Raid-Cord » est située sur sa commune, et que c'est une association dynamique.

Le « Raid Cord » participe au championnat du monde comme en 2021 de Tire à la Corde aux Pays-Bas. Championnat du monde qui a lieu mi-septembre.

Le Président de l'association a fait une demande de subvention en présentant un dossier complet à l'appréciation du Conseil Municipal.

M. Marien MICHAUD, Président de l'association et Conseiller municipal se retire dès le début des débats.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'accorder à l'association « Raid-Cord » une subvention de 1000 euros.

### **20220912055 : Tenue des réunions de conseil municipal, choix de la salle à Louroux-Hodement :**

Monsieur Thierry DE LAMARLIERE, adjoint et Maire délégué de Louroux-Hodement fait part au Conseil Municipal que la salle attenante à la mairie qui avait été choisie comme salle pour la tenue des réunions du Conseil Municipal est trop exiguë pour recevoir les conseillers et éventuellement du public.

Il propose que les réunions se tiennent dorénavant à la salle polyvalente – route de Givarlais.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité, que les réunions de conseil municipal pour la commune déléguée de Louroux-Hodement se tiendront à la salle polyvalente.

### **20220912056 Recouvrement de la facture de débroussaillage à Givarlais :**

Monsieur le Maire délégué de Givarlais informe le conseil que M. LAVAUD est le propriétaire des parcelles cadastrées 123 ZO 111 et 113 au lieu-dit Les Martourets sur la commune déléguée de Givarlais.

Lesdites parcelles sont laissées à l'abandon depuis un certain temps.

M. le Maire délégué de Givarlais l'a mis en demeure d'entretenir son terrain.

N'ayant pas de réponse de sa part, et la situation s'aggravant l'entreprise agricole Serge DUBUISSON est intervenue pour le défrichage du terrain pour un montant de 660€TTC.

Somme réglée ce jour par la mairie à l'entreprise de M. DUBUISSON.

La facture va être envoyée à M LAVAUD pour le remboursement de la somme engagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à facturer la somme de 660€ TTC à M. LAVAUD.

**20220912057 : Décision modificative : Remboursement prêt salle socioculturelle de Givarlais :**

Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
1641 (16) Emprunts en euros	1.00		
2313-2022005 : Construction	-1.00		
Total Dépenses	0.00	Total Recettes	

**20220912058 Désignation de référents pour les défibrillateurs :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner un nouveau référent par commune déléguée.

Le référent est chargé du contrôle visuel et de noter le bon fonctionnement de l'appareil sur la fiche de suivi.

-Pour la commune de Givarlais : Samantha BOUTET

-Pour la commune de Louroux-Hodement : Samantha BOUTET

-Pour la commune de Maillet : Ludovic MULLER

Sont nommés référents pour les défibrillateurs.

**20220912059 – Prix de cession dans le cadre de l'échange avec M. Yves VEDRINES et M. Nicolas VENUAT au lieudit « La Chaussée » sur Maillet.**

Monsieur Yves GAUDIN, adjoint et Maire délégué de Maillet fait part au Conseil Municipal que lors de la délibération 2020.010-12.02 du 12 février 2020 concernant le déplacement de l'assiette du chemin communal « ancien chemin de Vallon en Sully à Hérisson » en bordure de la RD n° 11 afin de créer un nouveau chemin, un prix de cession n'avait pas été déterminé entre la Commune de HAUT-BOCAGE et M. Yves VEDRINES et M. Nicolas VENUAT concernant l'échange de parcelles.

Il propose que le prix de de cession soit de 1 euro symbolique.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, à l'unanimité, que le prix de cession soit fixé à 1 euro symbolique.

**20220912060 – Devis pour aménagement parking devant maison de village – tiers lieu à Maillet.**

Monsieur Yves GAUDIN, adjoint et Maire délégué de Maillet présente au Conseil Municipal un devis pour l'aménagement du parking devant la maison de village pour un montant de 5 525.00 € HT (6 630, 00 € TTC) de l'entreprise SARL 2TP de Givarlais et demande sa validation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis pour l'aménagement du parking devant la maison de village pour un montant de 5 525.00 € HT (6 630, 00 € TTC) de l'entreprise SARL 2TP de Givarlais et autorise M. le Maire ou M. GAUDIN, adjoint à le signer.

### **Communication du Maire :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différentes dépenses qui ont été effectuées :

- Changement du tour pâtissier de la boulangerie de Louroux-Hodement : 1495€ HT
- Pétrin spiral pour la boulangerie de Louroux-Hodement : 2500€HT d'occasion
- Cuve à eau pour Louroux-Hodement : 112€HT
- Pompe thermique pour Maillet : 248€HT
- Taille-haie pour Givarlais : 540€HT
- Peinture pour le portail de l'école de Givarlais : 231.07€HT
- Autolaveuse pour la salle socioculturelle de Givarlais : 2300€HT

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que dans le cadre d'économie d'énergie, il faudrait envisager de passer l'ensemble des lampadaires de la commune nouvelle à LED.

-En ce qui concerne la commune déléguée de Givarlais, Monsieur LAPRUGNE, Maire délégué informe le conseil que l'achat du terrain à proximité du cimetière devrait se concrétiser.

-L'étude sur les travaux à l'église de Givarlais avance également. L'architecte, Monsieur Larvaron, travaille sur le projet.

-Monsieur le Maire de Haut-Bocage fait un point sur l'adressage de la commune. Le projet a également bien avancé.

Tout sera prochainement terminé.

-Monsieur le Maire indique que le repas des aînés aura lieu cette année le samedi 15 octobre 2022 à la salle polyvalente de Maillet. Les invitations ont été envoyées.

-M. GAUDIN, Maire délégué de Maillet propose aux élus une visite de la COVED, un samedi matin. La date est à définir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h